



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une foi



MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel 2 - Sénégal (PRAPS-2 SN)

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

Accord de financement : Crédit : No.68630 -SN et Don : D8010-SN N° °réf. PPM STEP SN-PRAPS-SN-329928-CS-SQC

SELECTION D'UNE FIRME POUR LA PREPARATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE POUR LE PROGRAMME FSRP SENEGAL (CGES, PMPP intégrant un MGP, PGMO, PEES, CPR, PGIPP)

1- Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du ministère publié dans le journal VOX POPULI n°1509 du 14 janvier 2022 et sur le site de la Banque mondiale.

2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu un financement de la Banque mondiale d'un montant équivalant à 45 millions de dollars US\$ pour financer le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel 2 - Sénégal (PRAPS-2 SN), et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la « **préparation des instruments de sauvegardes environnementale et sociale pour le programme FSRP SENEGAL (CGES, PMPP intégrant un MGP, PGMO, PEES, CPR, PGIPP)** »

Les services de consultant (« Services ») consistent à la **préparation des instruments de sauvegardes environnementale et sociale pour le programme FSRP SENEGAL (CGES, PMPP intégrant un MGP, PGMO, PEES, CPR, PGIPP)** »

3. L'objectif de la mission est de :

L'objectif de cette mission est d'élaborer les instruments répondant aux exigences des normes environnementales et sociales de la Banque applicables au projet FSRP au Sénégal.

Il s'agit des documents suivants :

- ✓ Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) (NES1) - **Annexe A**
- ✓ Le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) (NES2) (et le modelé de PGMO) - **Annexe B**
 - Objectifs et obligations du NES2 – Annexe B1
- ✓ Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) (NES 10) - **Annexe C**

- Liste de contrôle du mécanisme de gestion des plaintes - **Annexe C**
- ✓ Le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) - **Annexe D** : à remplir en collaboration avec la Banque mondiale.
- ✓ Le Code de Conduite et le Plan d'Action d'Atténuation des Risques et Réponses d'exploitation et abus sexuels (EAS), harcèlement sexuel (HS), et les violences contre les enfants (VCE) (orientations à prendre en compte dans les documents à préparer) - Annexe E
- ✓ Le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) (NES 5) **Annexe F**
- ✓ Le plan de gestion intégrée des pestes et pesticides (PGIPP) **Annexe G**

(Voir les TDR pour informations plus détaillées des tâches spécifiques).

- 4- Le PRAPS 2- SN invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères de sélection seront basés sur :
- 4.1) l'analyse de l'expérience générale du cabinet fondée sur les références fournies en matière de gestion environnementale et sociale ;
 - 4.2) l'expérience spécifique du cabinet fondée sur les références de missions d'évaluations environnementale et sociale ;
 - 4.3) la capacité logistique et organisationnelle du Consultant permettant une réalisation efficace de la mission ;
 - 4.4) l'expérience et la connaissance du secteur de l'élevage serait un avantage ;
 - 4.5) la qualification du personnel clé ci-dessous requis basée sur leur qualification générale, leur pertinence pour la mission, l'expérience de la région et de la langue .

Le consultant est tenu de fournir, pour chaque personnel clé proposé, le CV actualisé signé et accompagné des diplômes ou attestations dûment légalisées. L'étude sera réalisée par un bureau d'études **agréé par le Ministère de l'Environnement et du Développement durable** qui dispose au moins :

- D'une expérience d'au moins 10 ans dans les évaluations environnementale et sociale (CGES, EIES, CPR/PAR, PMPP/MGP, PGMO etc.) ;
- D'une expérience dans la réalisation d'au moins cinq (05) Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) de projets financés par la Banque mondiale et sur lesquels s'applique le Cadre Environnemental et Social (CES) ;
- D'avoir une connaissance de la réglementation environnementale et sociale au Sénégal en prouvant l'élaboration des instruments environnementaux et sociaux au Sénégal.

La firme sera composée de :

- i.) **Consultant(e) Principal(e)** : est responsable de la coordination générale pour l'élaboration de tous les instruments de sauvegardes et leur finalisation. *(Voir les TDR pour plus de détails)* En outre, il (elle) aura la charge d'élaborer (i) le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES du FSRP-SN) ; et (ii) le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) en étroite collaboration avec l'équipe nationale de préparation du projet et celle de la Banque mondiale
- ii.) **Consultant(e) en procédures Environnementales** : Il/elle est chargé(e) de la réalisation du (i) Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES du FSRP-SN) avec le consultant principal(e) et en procédures sociales ; (ii) Le plan de gestion intégrée des pestes et pesticides (PGIPP) et le Plan de biodiversité. *(Voir les TDR pour plus de détails)*
- iii.) **Consultant(e) en procédures Sociales** : Il/elle est chargé(e) de la réalisation du Plan de Gestion de la Main D'Œuvre (PGMO); (ii) du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ; (iii) du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) y compris le Mécanisme de Gestion des Plaines (MGP) ; et participera à la rédaction du (ii) Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES du FSRP-SN) avec le consultant principal(e) et en procédures environnementales. Il/elle sera aussi chargé(e) de préparer les consultations publiques sur les instruments de sauvegarde et veillera à ce que les consultations incluent des groupes et des individus défavorisés et marginalisés afin que la consultation soit inclusive, accessible et participative (en ligne de Norme 10) y compris le cadre de politique de réinstallation (CPR). *(Voir les TDR pour plus de détails)*
- iv.) **Consultant(e) en Exploitation et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel (EAS/HS) / Violence basée sur le genre (VBG)** : Il/elle appuiera la réalisation du CGES du FSRP-SN. De plus, le consultant en VBG est chargé de l'intégration des identifications, analyses, et proposition des mesures d'atténuation et réponses par rapport aux risques liées à l'EAS/HS dans tous les documents, surtout le CGES qui devra comprendre un plan d'action budgétisée pour faire face à ces risques. Le/la consultant(e) devra aussi donner les inputs relatifs aux meilleures façons d'engager et protéger les femmes et les filles dans la réalisation du CPR et du PMPP. *(Voir les TDR pour plus de détails)*

Toutefois, dans sa proposition technique, le Consultant est libre de renforcer son équipe par d'autres profils dont la participation à la mission lui paraît indispensable pour l'atteinte de l'objectif de l'étude.

- 5- Il est porté à l'attention des consultants que le marché sera passé conformément au nouveau **Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) de Juillet 2016, révisé en Novembre 2020**, et est ouvert à tous les candidats éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation de Marchés et les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêt telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants dans ce nouveau Règlement de Passation des Marchés sont applicables.
- 6- Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
- 7- Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection fondée sur la Qualification du Consultant (QC)** telle que décrite dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) de Juillet 2016, révisé en Novembre 2020, et est ouvert à tous les candidats éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation de Marchés.

8- Le dossier de manifestation d'intérêt devra être anonyme et devra porter expressément et exclusivement la mention :

Manifestation d'intérêt : « Sélection d'une firme pour la préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales pour le programme FSRP SENEGAL (CGES, PMPP incluant un MGP, PGMO, PEES, CPR, PGIPP) ».

9- Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables de 8 h à 17 heures

Unité de coordination et de gestion du Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel PRAPS 2-SN sise à la **sphère ministérielle Ousmane Tanor Dieng de Diamniadio, Bâtiment C, 6ème étage, Tél : 33 865 63 76 ; Email : contacts@praps.sn**

Les manifestations d'intérêt, établies en langue française, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous par courrier physique au plus tard le **vendredi 30 décembre 2022 à 11 h TU** précises au **Secrétariat du PRAPS 2-SN** sise à la **sphère ministérielle Ousmane Tanor Dieng de Diamniadio, Bâtiment C, 6ème étage.**

Les manifestations d'intérêt seront ouvertes le **vendredi 30 décembre 2022 à 11 h TU** dans la **salle de conférence du PRAPS 2-SN.**

NB : Les termes de référence complets sont disponibles au niveau du site web du projet : www.praps.sn et à l'Unité de Coordination du projet.

Dr Mamadou Ousseynou SAKHO
Coordonnateur du projet PRAPS 2-SN